

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**OBJET :**

**SCOLARISATION DANS  
LE CANTON DE GENEVE  
DES ENFANTS  
DOMICILIES EN FRANCE**

**N° CS2025-69**

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 25  
Pouvoirs : 5

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Pôle métropolitain du Genevois français**

**SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 septembre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- **Délégués titulaires** :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christophe SONGEON - M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Claude THABUIS - Mme Catherine BRUN - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES

- **Délégués suppléants** :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Alban MAGNIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- **Délégués représentés** :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON - M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés** :

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-

Pierre BERTHIER – M. Claude MANILLIER - M.  
 Daniel RAPHOZ - M. Jean-Claude TERRIER - M.  
 Patrick ANTOINE – Mme Nadine JACQUIER - M.  
 Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M.  
 Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe  
 MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU– M. Yves  
 MASSAROTTI – Mme Carole VINCENT – M. Cyril  
 DEMOLIS – M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT  
 – Mme Nadine PERINET

## SCOLARISATION DANS LE CANTON DE GENEVE DES ENFANTS DOMICILIES EN FRANCE

Le 11 juin dernier, le Gouvernement genevois a décidé unilatéralement de l'arrêt, dès la rentrée de septembre 2026, de la scolarisation des enfants domiciliés en France dans les établissements scolaires publics genevois de l'école primaire et du cycle d'orientation. Cette décision met à mal l'équilibre et la cohésion de notre bassin de vie transfrontalier et emporte des conséquences pour les familles des 2 500 élèves immédiatement concernés qui doivent se réorganiser à court terme. Cette décision concerne par ailleurs pour plus de 80% des jeunes de nationalité suisse. L'Etat et les collectivités territoriales devront désormais garantir l'accueil de ces élèves dans les écoles, dans les collèges et demain dans les Lycées. Ils auront à supporter des coûts d'accueil, analogues aux coûts invoqués par le canton de Genève pour légitimer sa décision, soit 27 millions d'€ par an.

Depuis cette date, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français sont mobilisés contre cette décision brutale aux conséquences lourdes pour les familles et les autorités françaises. Après avoir signalé aux autorités genevoises l'incompréhension de cette décision, un travail est mené en étroite coordination avec les représentants de l'Etat pour faire suspendre cette décision.

Madame la Préfète de région rencontrera le 19 septembre prochain, aux côtés de l'Ambassadrice de France en Suisse, Mme Paradas, et de la Rectrice de la région académique, Mme Anne Bisagni-Faure, le Président du Conseil d'Etat du canton de Genève, M. Thierry Apothéloz, accompagné de représentants du canton de Genève, au sujet la décision du canton du 11 juin 2025 relative à la scolarisation des enfants domiciliés en dehors du canton dans les écoles publiques genevoises.

Une réunion de restitution de cet échange auprès des présidents d'intercommunalités, assurée par Madame la Préfète de région, a été organisée le 24 septembre 2024. Il a été convenu entre les membres français du Comité Régional Franco Genevois (CRFG) d'annuler la prochaine réunion prévue le 09 octobre prochain de l'Instance Politique de Coopération (IPC) comme signe fort de réprobation à l'égard du Gouvernement genevois.

Une prochaine réunion transfrontalière pourrait être proposée sur cette question de la scolarisation entre partenaires français et membres du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Une liste d'élus doit être proposée à Madame la Préfète de Région, Madame la Préfète de la Haute-Savoie, Madame la Préfète de l'Ain.

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical

- **MANDATE** Monsieur le Président pour poursuivre les discussions au nom des élus du Genevois français avec les représentants de la République et Canton de Genève et des différentes autorités françaises sur la base des positions déjà exprimées et confirmées ci-dessus ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour proposer une délégation d'élus composée du Président et du Premier Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois ainsi que de Messieurs les Présidents des huit intercommunalités membres du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture  
d'Annecy le 30/09/2025  
Publié ou notifié le 30/09/2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN



Le Président,  
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.